

Département du **CALVADOS**
Arrondissement de **VIRE**
Ville de **CONDE-en-NORMANDIE**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 8 décembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des mariages - 2 place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 2 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés et publiés à la mairie le mardi 2 décembre 2025

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATTELLIER, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Margaret BLAKEBOROUGH à Brigitte LAIR
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Flavien DELÈTRE à Benoît BALAIS
Marie-Danielle DUPONT à Jean-Daniel GOUDIER

Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
Arnaud MOREAU à Valérie DESQUESNE
David OLIVIER à Sylvain DELANGE

Absents excusés : /

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-2
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 22	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2025 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2025-114 - Cession des parcelles CD n°24, CE n°009 (pour partie) et CE n°309 (pour partie) au bénéfice de KAUFMAN et BROAD – commune déléguée de Condé-sur-Noireau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.2111-1, L.2111-14,
Vu le Code de la Voirie routière, notamment ses articles L.141-1 et suivants,
Vu la délibération n°DEL 2024-103 du conseil municipal en date du 7 octobre 2024 constatant la désaffectation de son usage scolaire de l'ensemble immobilier cadastré CD n°24 ;
Vu la délibération n°DEL 2024-104 du conseil municipal en date du 7 octobre 2024 procédant au déclassement de l'ensemble immobilier cadastré CD n°24 pour l'intégrer au domaine privé de la commune ;
Vu l'avis des domaines rendu le 5 septembre 2025,
Vu l'avis des domaines rendu le 1^{er} décembre 2025,

Les élus ont souhaité moderniser le parc de logements en lieu et place de l'ancienne école Albert Camus, fermée depuis 2016, compte tenu de sa proximité avec le centre-ville, des services et du pôle de santé.

Madame le Maire avait contacté le bailleur social INOLYA pour étudier la faisabilité d'une opération de construction et l'aménageur Kaufman & Broad s'est positionné en proposant d'acquérir les terrains situés rue Albert Camus, propriétés de la Commune, correspondants à la parcelle cadastrée CD n° 24 et d'une contenance d'environ 9 800 m² et d'une partie des parcelles CE n°009 et CD n°309 pour une contenance d'environ 1 034 m². Cet aménageur sera maître d'ouvrage pour la réalisation du projet pour revente des constructions au bailleur social INOLYA dans un second temps, qui en assurera la gestion.

Le projet comprendra 56 logements en collectifs et maisons individuelles : **2 immeubles collectifs identiques totalisant 42 logements et 14 maisons individuelles.**

Les conditions suspensives suivantes ont d'ores et déjà été actées entre les deux parties :

- L'obtention d'un permis de construire, devenu définitif, non assorti de prescriptions d'archéologie préventive et permettant la réalisation d'un ensemble immobilier d'une surface de plancher totale de 3 400 m² minimum ;
- Absence de pollution du sol et du sous-sol et de réalisation de fondations spéciales ;
- Signature d'un contrat de réservation avec un bailleur social et obtention de ses agréments ainsi que l'obtention d'une garantie financière d'achèvement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

➤ **AUTORISE** la cession des parcelles suivantes :

- CD n°24(D) d'une contenance cadastrale de 9 382 m²
- CD n°24(A), CD n°DP(A), CE n°DP(A), CE n°309 (C) et CE n°9 (B) d'une contenance de 1 034 m² à KAUFMAN & BROAD REGION NORMANDIE (siège social : 93 A97 rue de Bernières – 14000 CAEN), d'une surface totale de 10 685 m², pour un prix de 70 610 euros net vendeur,

➤ **CONFIE** le dossier à l'étude notariale de Condé-en-Normandie pour établir l'acte de cette vente et tout document nécessaire,

➤ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 8 décembre 2025

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

